

Date
de
convocation :
15/12/2025

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE DUNIERES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVEL, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (15).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Dimitri CLOT (pouvoir à Pascal GOUY), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE), Emeline MOUNIER (Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (5).

Absents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Colette MORIN (3).

Madame Patricia SOUCHON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Transfert de la parcelle cadastrée BM 63 appartenant à la section de l'Allier à la Commune.

DCM 20251217-8

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a demandé le transfert à son profit de la parcelle cadastrée BM 63 appartenant à la section de l'Allier.

Monsieur Le Maire rappelle à ce sujet la délibération DCM 20250513-6 du 13 mai 2025 par laquelle la Commune a sollicité ce transfert.

L'arrêté préfectoral prononçant le transfert demandé a été pris le 23 septembre 2025.

Cet arrêté préfectoral doit maintenant faire l'objet d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction de l'acte administratif permettant le dépôt de l'arrêté susvisé au Service de la Publicité Foncière ;

AR Prefecture

043-214300873-20251217-DCM20251217_8-DE
Reçu le 24/12/2025

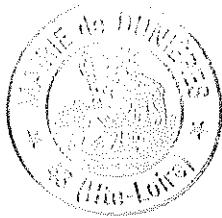
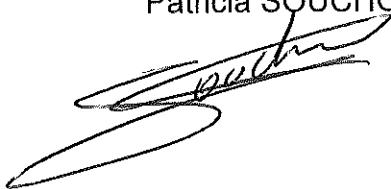
- Autorise Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous documents relatifs à cette opération ;
- Désigne la ou le 1^{er} adjoint, pour représenter la Commune et signer les actes de dépôt au nom et pour le compte de cette dernière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Patricia SOUCHON



AR Prefecture

043-214300873-20251217-DCM20251217_8-DE
Reçu le 24/12/2025